Faculté de droit : Un nouveau diplôme

Pour faire face aux besoins nés des lois sur la décentralisation, la faculté de droit de Dijon met en place un master professionnel. Spécialité : finances des collectivités territoriales et des groupements.

PRÈS de 36 680 communes (dont 86 % de moins de 2 000 habitants), 100 départements, 22 régions, 16 000 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la France des collectivités territoriales et des groupements ouvre un large champ de ressources humaines.

La faculté de droit de Dijon se positionne pour faire face aux besoins nés des nouvelles lois sur la décentralisation. En octobre, elle proposera un diplôme spécialisé dans les finances de ces collectivités, qu'il s'agisse des SIVOM, des communautés de communes (plutôt en zone rurale), des communautés d'agglomération (minimum de 50 000 habitants) ou des communautés urbaines (comme Lyon, Marseille, Strasbourg ou Lille - 500 000 habitants minimum).

Ce sont les « mammouths de l'intercommunalité », sourit Patrice Raymond, maître de conférences en droit public. Également à la tête du groupe d'études en fiscalité et finances publiques (GEFFI), l'universitaire est à l'origine de ce nouveau master 2-Professionnel.

Ancien DESS

Pour ceux qui ne sont pas encore familiarisés avec la carte des diplômes dessinée par la réforme licence-master-doctorat (LMD) — dans laquelle l'unité de formation et de recherche de droit a déjà « basculé » — cette deuxième année de master correspond à un niveau bac + 5, soit à un ancien DESS (le DEA correspondant aujourd'hui à un master 2 Recherche).

Unique en France, cette spécialisation disposera de 25 à 30 places ouvertes aux étudiants titulaires d'un master 1 en droit, en économie, en administration économique et sociale... Mais également aux fonctionnaires en poste dans les collectivités territoriales. Le recrutement sera assuré après examen du dossier du candidat et entretien.

Patrice Raymond, maître de conférences en droit public, initiateur de cette formation (photo Philippe Maupetit)

CNFPT

Les disciplines ? Finances européennes, gestion de la dette et trésorerie, mais aussi stratégie financière ou droit des produits bancaires...

Formateur au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et attaché parlementaire d'un sénateur du Maine-et-Loire durant huit ans, Patrice Raymond connaît bien les besoins des collectivités territoriales en matière de finances, tant en terme de fiscalité que pour mieux gérer les deniers publics.

Les enseignements du master seront assurés par des universitaires spécialistes des finances locales et de la comptabilité et des intervenants extérieurs comme Jacques Blanc, directeur adjoint des commissions du Sénat, ou un commissaire du gouvernement de la chambre régionale des comptes.

Une chambre qui figure parmi les partenaires de la formation, comme sa voisine de Franche-Comté, au même titre que la Région Bourgogne, Dexia Finances, la trésorerie générale ou la direction régionale du CNFPT, qui entend développer sa collaboration avec l'université.

Cinq à six étudiants du master devraient d'ailleurs être admis à poursuivre leur formation à l'école nationale d'application des cadres territoriaux (ENACT), à Nancy. Bien qu'ils n'aient pas le statut de fonctionnaire normalement requis.

Lauranne VOIRON

Renseignements : Faculté de droit-bureau 212-4, boulevard Gabriel, Dijon. Tel : 03.80.39.35.47. Sur Internet : www.u-bourgogne.fr